

La prime d'activité, un coup de pouce pour les jeunes

Pourquoi ?

Pour soutenir financièrement les travailleurs aux rémunérations modestes.



Pour qui ?



Les jeunes de plus de 18 ans qui ont un **revenu d'activité mensuel inférieur à 1 500 € / mois.**

Comment ?

Faites votre demande en ligne à la Caf. La prime est versée tous les mois en fonction de votre situation au cours des trois derniers mois (le montant calculé sera identique sur 3 mois).



Les étudiants et apprentis qui perçoivent **au minimum 900 € / mois.**



Si vous touchez le SMIC, vous pourrez percevoir **jusqu'à 137€/mois**



Quand ?

Faites votre demande dès aujourd'hui.

Le 1^{er} paiement interviendra le mois suivant.

Le renouvellement se fait tous les 3 mois.

Rendez-vous sur caf.fr pour évaluer vos droits



PRIORITÉ JEUNESSE